

L'an deux mil onze, le 24 novembre,

à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Demarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE : Madame Duvivier

I. Indemnité Trésorière, délibération

Madame le Maire rappelle que Mme Le Van Canh a été nommée trésorière le 1^{er} janvier 2011. Comme ses prédécesseurs la commune peut lui allouer une indemnité de conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à Madame Le Van Canh, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil.

II. Comptabilité M14, délibération

Afin d'être plus précis dans l'affectation des dépenses et des recettes dans la comptabilité de la commune, Madame Le Van Canh propose que soit adopté le plan de comptes développés utilisés par les communes de 500 habitants et plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'utilisation dans la comptabilité M14 des comptes développés à partir du budget 2012.

III. Emprunt CDC, délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le contrat de prêt de la caisse des dépôts et consignations pour financer les travaux de l'ancien presbytère. C'est un emprunt à taux fixe d'un montant de 140 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 15 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Taux d'intérêt actuariel annuel : 4.51 %

Amortissement : naturel

A cet effet, le Conseil municipal autorise Madame le Maire de La Vieux Rue délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

IV. Tarif salle des fêtes, délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour la location de la salle des fêtes et de la salle d'animation les tarifs suivants pour les années 2012 et 2013 :

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE ET SALLE D'ANIMATION ANNEE 2012

LIBELLES	HABITANTS LA VIEUX RUE	HABITANTS HORS COMMUNE
Grande Salle Forfait Week-End	350.00 €	570.00 €
Arrhes	150.00 €	300.00 €
Caution	600.00 €	1 500.00 €
Location de la vaisselle	1.40 €	1.50 €
Heures de ménage (rattrapage)	30.00 €	35.00 €
Grande salle Vin d'honneur	150.00 €	300 € (arrhes 120 €)
Grande salle et salle d'animation Location de verres	0.10 €	0.17 €
Salle d'animation (vin d'honneur)	75.00 €	
Salle d'animation Forfait Week-End (Buffet froid sans la cuisine)	180.00 €	
Grande salle comité d'entreprises en semaine		250.00 €
Forfait Grande salle pour les associations hors commune		75.00 €
Forfait Petite salle pour les associations hors commune		40.00 €

**TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE ET SALLE D'ANIMATION
ANNEE 2013**

LIBELLES	HABITANTS LA VIEUX RUE	HABITANTS HORS COMMUNE
Grande Salle Forfait Week-End	380.00 €	620.00 €
Arrhes	150.00 €	300.00 €
Cautiion	600.00 €	1 500.00 €
Location de la vaisselle	1.50 €	1.60 €
Heures de ménage (rattrapage)	30.00 €	35.00 €
Grande salle Vin d'honneur	150.00 €	300 € (arrhes 120 €)
Grande salle et salle d'animation Location de verres	0.10 €	0.17 €
Salle d'animation (vin d'honneur)	75.00 €	
Salle d'animation Forfait Week-End (Buffet froid sans la cuisine)	180.00 €	
Grande salle comité d'entreprises en semaine		250.00 €
Forfait Grande salle pour les associations hors commune		75.00 €
Forfait Petite salle pour les associations hors commune		40.00 €

V. Taxe d'Aménagement, délibération

Madame le Maire explique qu'il convient de fixer avant le 30 novembre 2011 le taux de la nouvelle Taxe d'Aménagement qui viendra remplacer la Taxe Locale d'Equipement devant disparaître le 1^{er} mars 2012.

Après avoir pris connaissance de toutes les modalités concernant la Taxe d'Aménagement et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le taux de la taxe à 5% sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

VI. Prime Agents

Le conseil décide d'attribuer pour l'année 2011 une prime à chaque agent dont le montant représente 75 % du salaire brut mensuel sauf pour M. Das dont le montant sera de 60% du salaire brut mensuel.

VII. Questions diverses :

- *Diagnostic légionellose* : un prestataire a proposé à la mairie ses services pour contrôler les légionelles dans les installations d'eau chaude. Ce diagnostic devrait être obligatoire pour les ERP à partir du 1^{er} janvier 2012 mais il semblerait que cela concerne les locaux dotés de douches ou de bains. Etant donné que la préfecture n'a donné aucune directive Madame le Maire décide d'attendre.
- *Cérémonie des vœux* : Cette année chaque personne qui assistera à la cérémonie des vœux se verra offrir un porte clé avec faisceau lumineux et jeton de caddy.
- *Cimetière* : une liste des concessions expirées a été dressée, elle sera affichée et des petits panneaux seront posés devant celles-ci dans le cimetière. Un règlement du cimetière va être élaboré et le plan refait avec des numéros d'emplacement.
- *Interdiction au 3T* : M. Vandebosche demande que soit revu le panneau « interdit au plus de 3T5 » de la Cazerie. Il souhaite qu'il y soit rajouté une mention autorisant la desserte locale. A suivre.
- *Réunion avec la Gendarmerie* : Mme Duvivier rapporte que très peu d'élus étaient présents à cette réunion. Les gendarmes ont présenté des statistiques sur la sécurité routière ; Les accidents dus à l'alcool sont en progression et surtout chez les jeunes.
- *Mare rue du Mont Ménin* : Mme Lakièvre informe que la mare est remplie de taille de haies et qu'il faudrait joindre les nouveaux propriétaires de la maison. M. Démarais s'en charge.
- *Lampadaire petite salle* : M. Dubuc fait remarqué qu'un lampadaire dans la petite salle a besoin d'être refixé, M. Das en sera informé.
- *SIAEPA* : M. Vatelier informe qu'un nouveau prestataire d'eau et d'assainissement remplacera VEOLIA, il s'agit de STGS.
- *Clé petite salle* : M. Jardot précise qu'il n'y a toujours pas de clé pour la nouvelle serrure de la porte de la petite salle. On téléphonera à M. Hébert.

Séance levée à 0 heure 50